

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 15-2025 À 19-2025

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2026, les Règlements suivants :

- Règlement de lotissement numéro 15-2025
- Règlement de construction numéro 16-2025
- Règlement sur les permis et certificats numéro 17-2025
- Règlement sur les dérogations mineures numéro 18-2025
- Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 19-2025

Les Règlements numéros 15-2025, 16-2025, 17-2025, 18-2025 et 19-2025 sont entrés en vigueur le **23 février 2026**, soit à la date de délivrance des certificats de conformité de la MRC des Laurentides.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 25 février 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 25 février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 25 février 2026.

Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière